CONFERENCES

PRATICIENS DE SANTE DU CHATELLERAUDAIS AU XIX^{e} SIECLE

Au XVIII^{e} siècle la médecine, appelée alors art de guérir, était pratiquée par différentes corporations professionnelles. Les chirurgiens exerçaient un art manuel qu'ils apprenaient auprès d'un maître certifié, les médecins ne maniaient pas le scalpel mais ils étaient instruits dans des facultés de Médecine, étudiaient le latin et soutenaient une thèse de doctorat à la fin de leurs études. Le siècle des Lumières enregistre une avancée considérable dans la connaissance du corps humain qui permet dès 1788 au chirurgien Pierre Joseph Desault, initiateur de la chirurgie moderne à l'Hôtel-Dieu de Paris, d'enseigner l'anatomie sur des cadavres et non plus sur les planches murales ou sur des pièces de cire. En 1794, Desault développe aussi l'enseignement des étudiants en médecine à l'hôpital, au lit du malade. Les étudiants affluent à Paris de toutes parts, tandis que le sérieux de l'enseignement médical est remis en cause dans le reste du royaume. Les structures de la médecine actuelle se mettent en place au début du XIX^{e} siècle, mais les fondements remontent à la Révolution.
En 1789, lors de la convocation des Etats Généraux, on relate les querelles et les affronts scholastiques entre médecins et chirurgiens. Des plaintes de tout le royaume font état de l'abandon des populations des campagnes livrées à des guérisseurs, des matrones, des charlatans et à des médecins et des chirurgiens incompétents. L'Assemblée législative supprime en 1792 les Facultés royales de Médecine, les collèges de pharmacie et les communautés de chirurgiens. Mais la nation est en guerre, en 1793 on crée une formation très courte, afin de fournir des officiers de santé aux armées, puis en 1794 on crée trois Ecoles de santé :

- Montpellier, était le site de la plus ancienne des facultés de médecine
- Paris, qui bénéficie alors de praticiens prestigieux[1], est devenue le foyer de formation médicale le plus réputé d'Europe
- Strasbourg, est un choix stratégique pour apporter un soutien à l'armée du Rhin

Les cours débutent en 1795, l'année suivante les Ecoles de santé deviennent des Ecoles de médecine, mais la formation des médecins civils et hospitaliers ne commence qu'en 1797. On fusionne les études de médecine et de chirurgie avec deux années d'études communes ; la formation est centrée sur l'observation et la pratique en milieu hospitalier. Après le coup d'état de 1799, Bonaparte détient le pouvoir exécutif et de fait tous les pouvoirs. Il prend l'initiative des lois et entreprend une profonde réorganisation de la France dans tous les secteurs. Il nomme aussitôt son frère Lucien Bonaparte ministre de l'Intérieur, crée le corps préfectoral (18 février 1800) et soutient la réforme des études de Médecine en s'appuyant sur des hommes de valeur et d'expérience. C'est le docteur Corvisart, brillant professeur de pathologie et de physiologie, nommé en 1801 médecin du gouvernement puis médecin personnel de l'Empereur, qui bénéficie alors du pouvoir décisionnel sur cette réforme.

Règlementation et installation des professionnels de santé dans l'arrondissement

La règlementation de l'exercice des professions de santé se met en place sous la vigilance du corps préfectoral, chargé de faire appliquer sur tout le territoire la loi du 19 ventôse an IX (9 mars 1803) qui contrôle la formation et les diplômes de tous les praticiens en exercice : *«à compter du 1er vendémiaire an XII, nul ne pourra exercer l'art de guérir s'il ne s'est fait inscrire.»* Cette loi vise à mettre fin aux abus du libre exercice de la médecine sans diplôme, qui s'est installée après la

[1] A remarquer Marie-François-Xavier Bichat (1771-1802), célèbre anatomiste qui a disséqué quelques centaines de cadavres pour ses travaux, possède le double doctorat de médecine et de chirurgie.

suppression des Facultés. Les maires des communes concernées, aidés par deux notables, doivent procéder à la vérification des diplômes ou des certificats d'exercice et leur notification sur des registres. Cependant le texte de cette loi a été mal interprété par quelques maires de communes rurales, qui ont tout bonnement enregistré les coordonnées de ceux qui exercent à cette date. Un échange de correspondance entre Charles Brault, sous-préfet de Châtellerault et Cochon de Lapparent, préfet de la Vienne, traduit le plus grand embarras. « *Les certificats des notables tiennent lieu de diplômes […] mais on ne peut favoriser des hommes qui n'ont reçu aucune instruction.* » En considérant « *qu'au moins le quart de ces officiers de santé est dépourvu de toute connaissance dans l'art de guérir,* [faut-il prendre] *un arrêté qui forcera ces nouveaux diplômés à se présenter devant un Jury* » *?* La question est très délicate, car ce serait « *implicitement faire l'aveu que les diplômes ont été bien légèrement délivrés ; que dans un objet de cet importance aucune précaution n'a été prise, enfin ce service jette sur l'administration première*[2] *une espèce de défaveur qui atténue la considération et le respect quelle doit commander dans les actes qui en émanent.* » Le ministre de l'Intérieur, qui a reçu de nombreuses réclamations sur ce sujet, répond avec une instruction particulière du 13 fructidor an XI pour l'exécution de l'article XXIII de la loi du 19 ventôse. Les officiers de santé doivent donner la preuve de leur formation, fournir au moins un acte ou un certificat de stage « *d'élève attaché à un médecin ou chirurgien légalement reçu, ou ayant suivi la pratique des hôpitaux civils et militaires, donc qu'ils ont pris des notions de l'art et qu'ils sont formés à la pratique.* »

An XII, état des professionnels de santé de l'arrondissement de Châtellerault[3]	
Praticiens reçus suivant les anciennes formes supprimées (art. 22)	
1 docteur en médecine	peut exercer dans tout le territoire
11 chirurgiens	ne peuvent exercer que localement.
7 sages-femmes	formation locale par des chirurgiens ou stage très bref à Poitiers
1 pharmacien	reçu à Châtellerault en l781. Ne peut exercer que dans le département
Praticiens établis depuis la suppression des Universités, Facultés et communautés sans avoir pu se faire recevoir, qui pratiquent depuis plus de 3 ans (art. 11 et 23.) et auxquels il a été délivré des certificats	
5 chirurgiens	licenciés de l'armée, de légère expérience
1 sage-femme	âgée de 50 ans, exerce à Clairvaux depuis plus de 10 ans
3 pharmaciens	formés seulement par stage, ne peuvent exercer que dans le département
derniers diplômes (art. 26), peuvent exercer dans tout le territoire	
4 docteurs en médecine	licenciés par l'armée ils ont ensuite terminé leurs études dans des écoles de médecine à Paris ou à Montpellier
1 sage-femme	certificat de l'école de médecine de Paris, formée à l'Hôpital de la Maternité

Le recensement des différents praticiens[4] montre qu'ils ne bénéficient pas des mêmes droits d'installation. En fait les droits diffèrent selon le niveau de formation et sont restreints au département pour ceux qui ont eu une formation plus légère. Dans l'arrondissement de Châtellerault, à cette date, seuls les docteurs en médecine et une sage-femme ont des diplômes nationaux. Les chirurgiens formés sous l'Ancien Régime exercent jusqu'à l'extinction de leur corps.

[2] Les maires.
[3] AD 86, 5 M4. Synthèse des données figurant sur les registres ouverts conformément à la loi du 19 ventôse an II.
[4] Les vétérinaires ne sont pas recensés, leurs écoles étaient récentes, celle de Lyon a été créée en 1761 et Maison Alfort en 1765. Mais, au début du siècle il y avait un vétérinaire diplômé installé à Châtellerault.

Quant aux chirurgiens licenciés de l'armée, ils conservent l'appellation d'officiers de santé et ne peuvent pratiquer qu'une médecine restreinte. En fait, cette loi de 1803, qui pose les fondements de l'enseignement médical en France et abolit la distinction entre médecins et chirurgiens source de malentendus et de querelles, comporte désormais deux niveaux de praticiens : les docteurs en médecine qui ont au moins quatre années de formation plus le doctorat et les officiers de santé qui ont une formation courte, à peine quelques mois, certains étaient de simples brancardiers.
Les docteurs en médecine, qui peuvent s'installer où ils veulent, choisissent de préférence des lieux où ils ont le plus de chances de gagner leur vie, là où il y a le plus de personnes instruites, ouvertes à la médecine et à la science, d'autant plus que leurs études sont longues et onéreuses. La ville de Châtellerault avec son pont qui relie les deux rives de la Vienne est un lieu fort intéressant. Ainsi, la répartition des praticiens de santé montre de fortes inégalités de densité médicale entre le chef-lieu d'arrondissement et les communes rurales.

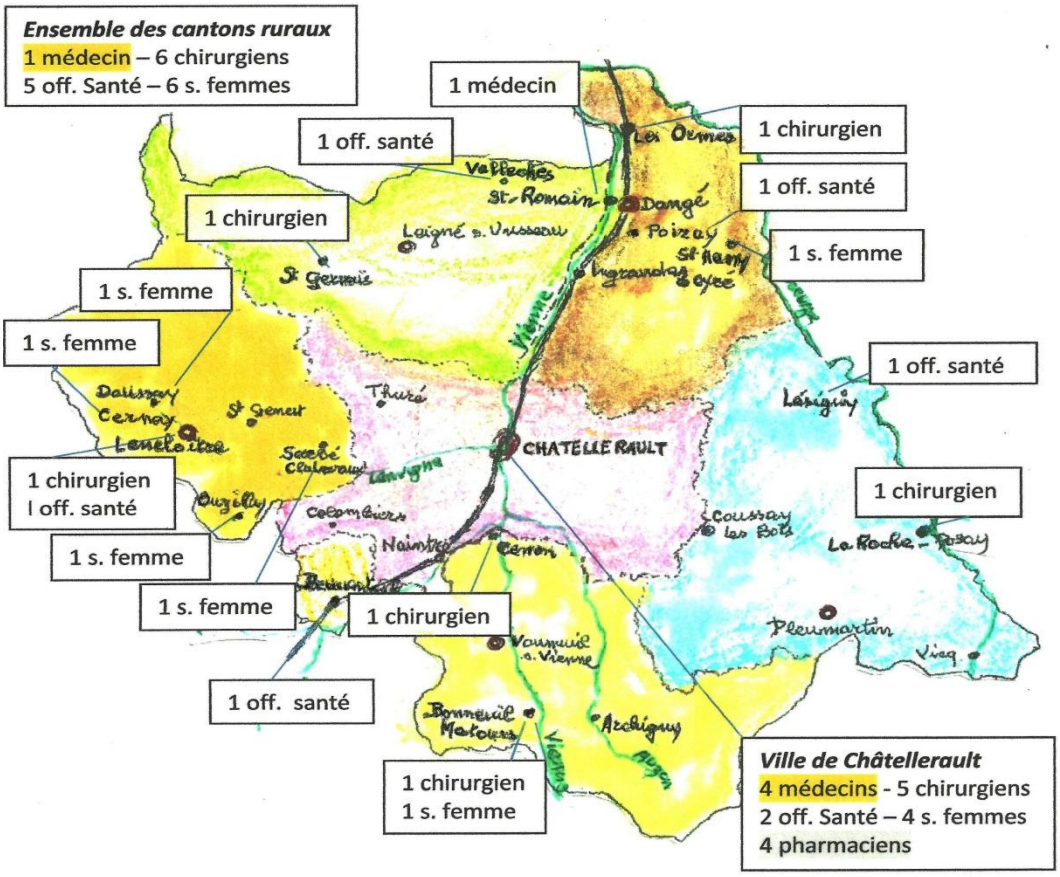

Répartition des praticiens de santé en l'an XI, *croquis M. Desmurs*

En l'an XII (1803), les médecins s'installent majoritairement à Châtellerault, mais ils interviennent aussi, à la demande, dans le reste de l'arrondissement. Les pharmaciens sont tous installés à Châtellerault, de même la seule sage-femme diplômée d'Etat. Puis on voit un grand vide autour du chef-lieu et dans les cantons ruraux : un seul médecin installé à Saint-Romain (il n'y reste pas longtemps), des chirurgiens et des officiers de santé dans chaque canton, les cantons de Pleumartin et celui de Leigné n'ont pas de sages-femmes. On constate donc une carence en praticiens, sauf dans le canton de Lencloître, où se développent la culture maraichère florissante et le textile à Ouzilly, qui bénéficie de six praticiens. Le canton de Bonneuil-Matours a quatre praticiens : un à Cenon, qui possède une industrie coutelière, deux à Bonneuil Matours et un à Beaumont. Il apparait

donc, que les lieux où se développent des activités prospères, les axes de communication (routière et fluviale), les lieux de passage comme les ponts sont privilégiés pour l'installation des praticiens. On ne s'installe pas spécialement dans un chef-lieu de canton : il n'y a pas de praticiens à Pleumartin, ni à Leigné-sur-Usseau, de plus cette dernière commune avait été choisie en 1789 comme chef-lieu parce qu'elle était située au centre du canton, mais elle a toujours été faiblement peuplée et au XX^{e} siècle le chef-lieu de ce canton sera déplacé à Saint-Gervais. Quant au canton rural le plus peuplé en 1803, Pleumartin (8581 habitants), il est le moins pourvu en praticiens.

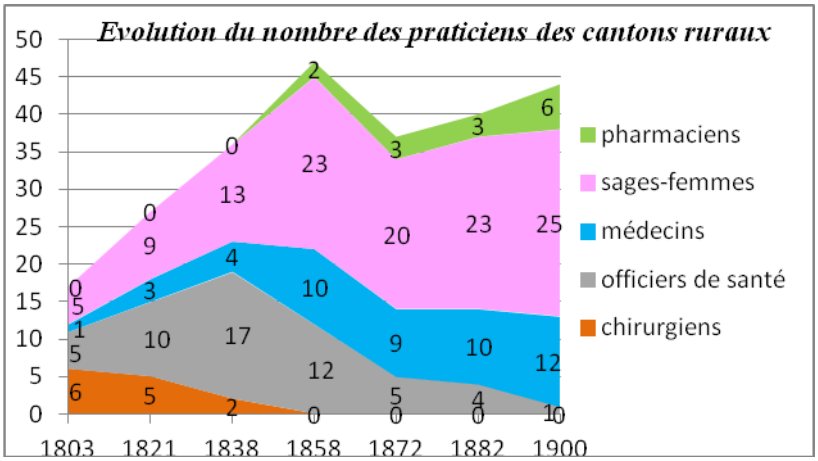

Les chirurgiens formés sous l'Ancien Régime ne figurent plus en 1850. Le nombre d'officiers de santé, majoritairement installés dans les campagnes, augmente jusqu'à la quatrième décennie, puis se tarit progressivement. Le nombre des sages-femmes augmente progressivement. Les médecins progressent dans les cantons ruraux en même temps que les officiers de santé diminuent et que la confiance des populations rurales augmente sur les bienfaits de la médecine. Au milieu du siècle, des pharmaciens commencent à s'installer à Lencloître. La formation des différentes professions médicales assurée à l'Ecole préparatoire de Poitiers s'étoffe dans la deuxième partie du siècle et les formations courtes de pharmaciens et de sages-femmes disparaissent.

Le corps des officiers de santé avait été envisagé en 1795 comme une mesure transitoire, mais il a fini par exister presque un siècle. Sous l'Empire les guerres sont incessantes, en 1805 après la bataille d'Austerlitz, l'Empereur ordonne une augmentation considérable de praticiens, il en a absolument besoin pour son armée décimée. C'est aussi pour former des officiers de santé que sont organisés en 1807 des cours gratuits de médecine à Poitiers, dans le grand Hospice civil et militaire. A cet effet, on met en place dans l'ancien Hôtel-Dieu des consultations gratuites pour les indigents, afin de leur assurer la pratique médicale. Parallèlement cette structure, qui prendra en 1820 l'appellation d'Ecole secondaire de médecine, forme pendant des années les pharmaciens de 2ème classe et les sages-femmes de 2ème classe en été. Il apparaît aussi en 1809 que des élèves stagiaires en chirurgie, futurs officiers de santé, sont formés à l'Hôpital civil et militaire de Châtellerault[5]. C'est le maire qui leur transmet la lettre de service à l'issue de la formation.
Après la chute de l'Empire, le maintien du corps des officiers de santé est remis en cause, comme le montre l'enquête ministérielle de 1827[6] sur la situation médicale des départements adressée aux préfets. A la première question : *« Est-il utile de conserver deux ordres de médecins* ? », le préfet De Casteja produit un recensement global des médecins, chirurgiens et officiers de santé de la Vienne, qui aboutit à une moyenne de : un praticien pour 1726 habitants pour l'arrondissement de

[5] AMC. 2 D 17, courriers de l'Inspecteur Général du Service de Santé Militaire du 11 juillet, et lettre de service du ministère de la Guerre du 10 septembre 1809.
[6] AD 86, 5M5, Jury médicaux.

Châtellerault, 1/1384 pour Poitiers, 1/2391 pour Loudun et 1/1371 pour Civray. Ainsi, le préfet démontre que *« la densité médicale est assez faible dans la plupart des cantons ruraux. De plus, les médecins, qui sont les praticiens les mieux formés, sont d'abord en grande majorité installés dans les chefs-lieux d'arrondissement, puis dans les chefs-lieux de canton. Si on supprime cet ordre de médecins, les populations des campagnes seroient privées de secours.* » La deuxième question porte sur le niveau de formation des officiers de santé et le maintien de l'Ecole secondaire de médecine de Poitiers. Le préfet souligne que les études de médecine sont onéreuses, que la Faculté de médecine de Paris ne peut matériellement accueillir tous les étudiants qui se présenteraient et que la disparition de cette école enlèverait de l'attrait à la ville de Poitiers. *« Nous savons qu'en France il existe un grand nombre d'officiers ignorans, mais il ne faut en accuser ni les Ecoles, ni les Jury. Ça n'a été qu'une nécessité du moment. En 1815, lors du licenciement des armées, les officiers qui y étaient attachées ont refoulé de toutes pars, [...] Nous pouvons dire que depuis 1817 le personnel des officiers de santé a beaucoup gagné dans le département de la Vienne. […] Les présidents du Jury médical ont été souvent étonnés de la précision et la justesse des réponses des candidats soumis à leurs examens. Et si les études qu'on fait dans les Ecoles Secondaires étaient plus complettes, on en verrait sortir des hommes instruits, faits pour captiver la confiance. »* Finalement l'Ecole secondaire de médecine sera maintenue, elle deviendra Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie en 1842 et Faculté de médecine en 1968. Toutefois, le maintien de ce corps ne donne toujours pas satisfaction. En 1848 se forme un consensus pour sa suppression, mais les évènements politiques empêchent la réunion de la chambre des députés. En 1855 on supprime les Jurys médicaux, les formations des officiers de santé sont prolongées et jugées par les Facultés de médecine. Le nombre d'élèves diminue alors nettement, d'autant plus qu'à partir de 1858 les apprentissages par stages ne sont plus admis. L'officiât est supprimé définitivement en 1892.

Les sages-femmes sont rétives à s'installer dans les campagnes au début du siècle, car il leur est difficile de se faire payer. Un courrier du ministre de l'Intérieur du 24 mai 1816 suggère au préfet de la Vienne d'y remédier. *« Les sages-femmes ne sont pas assez encouragées dans les communes où elles viennent s'établir ; il seroit utile d'engager les conseils municipaux à voter en leur faveur, dans les budgets communaux, une rétribution annuelle en leur imposant l'obligation de soigner les femmes pauvres. Votre département a l'avantage de posséder à Poitiers des cours d'instruction médicale gratuits et des cours d'accouchement. Chaque commune peut envoyer une ou plusieurs élèves pour les suivre en ayant soins de faire tomber le choix que sur des personnes capables de profiter des leçons qui y sont données et de prendre des renseignements sur leur moralité.»* Le comte du Hamel, préfet de la Vienne, avec la circulaire du 29 septembre 1817 exhorte les maires à prendre des dispositions dans ce sens, « *l'inexpérience des sages-femmes est un des fléaux dont il importe le plus d'arrêter les ravages »* [il rappelle les] *« exigences de formation pour les personnes qui pratiquent les accouchements, afin d'éloigner de leur commune des accidents fâcheux qui découlent de l'ignorance de sages-femmes non brevetées.»* Hélas, quelques jeunes filles ne sachant lire et écrire ont suivi les cours sans en tirer profit. Par la suite, le savoir lire et écrire deviendra une condition préalable à l'inscription aux cours de sage-femme. Il faut souligner que l'analphabétisme était courant en ces temps-là.

Le recensement de la population selon l'instruction, effectué en 1866, nous apprend que la moyenne nationale du savoir lire et écrire était de 49,5% (54% pour les hommes et 45% pour les femmes) ; celle de la population de la ville de Châtellerault de 48,42% (55,67 pour les hommes et 44,33% pour les femmes). Ce pourcentage était évidemment inférieur dans les communes rurales.

En 1835, la formation de sage-femme devient gratuite si la candidate souscrit un engagement avec une commune pour s'y fixer dès l'obtention du diplôme. Finalement, la politique prônée par le ministre de l'Intérieur sur l'installation des sages-femmes apporte ses fruits.

*Evolution des praticiens par canton au XIX^e^*

En 1858, parmi les cantons ruraux, le mieux loti est celui de Lencloître, avec 12 praticiens : trois médecins, un pharmacien, six sages-femmes, deux officiers de santé et un vétérinaire à Lencloître en 1861. La population de ce canton augmente de plus de 20% à la fin du siècle (8957h. en 1901).
Le canton de Pleumartin était le plus peuplé au début du siècle, mais le nombre des habitants a baissé au cours du siècle dans toutes les communes sauf dans celle de La Roche-Posay où il a plus que triplé à partir des années 1836, grâce aux atouts de ses Eaux Minérales. En 1858, ce canton compte 10 praticiens de santé, dont quatre à La Roche-Posay (un médecin, un pharmacien et deux sages-femmes).
La répartition médicale s'est bien améliorée au milieu du siècle dans les cantons ruraux, mais le canton de Vouneuil-sur-Vienne, qui dispose de deux officiers de santé et six sages-femmes, n'a toujours pas de docteurs en médecine. Il faut attendre la fin du siècle pour en trouver un à Bonneuil-Matours.
En 1901, tous les cantons sont pourvus de docteur en médecine et de pharmacien. Seuls les cantons de Châtellerault, Dangé et Lencloître sont pourvus de vétérinaires. Le canton le moins pourvu en praticiens est celui de Leigné-sur-Usseau, qui est aussi le moins peuplé de l'arrondissement. Enfin, la moyenne de la densité des praticiens soignants (médecins, officiers de santé et sages-femmes) des cinq cantons ruraux à la fin du siècle aboutit à un praticien pour 956 habitants, toutefois avec des variables entre les cantons.

Années	*1821*	*1836*	*1851*	*1882*	*1901*	Densité médicale 1901
Leigné-sur-Usseau	4800	5204	5253	5275	5351	1/1783 hab.
Dangé	5913	6402	7097	6462	6389	1/798 hab.
Lencloître	7442	8435	9052	9110	8957	1/895 hab.
Vouneuil-sur-Vienne	8032	8370	8639	8174	8093	1/1011 hab.
Pleumartin	8581	9971	10484	9491	8512	1/945 hab.
Châtellerault	13730	15495	20691	21806	28067	1/1039 hab.

Le nombre d'habitants des différents cantons augmente doucement jusqu'au milieu du siècle, puis se produit un fléchissement jusqu'au troisième quart du siècle provoqué par des années critiques suivies d'une légère reprise. De mauvaises récoltes, provoquées par des accidents météorologiques, aggravées parfois par des guerres, amènent des crises de céréales au milieu du siècle (le canton de Lencloître et celui de Leugny, plus tournés vers l'agriculture, sont moins touchés). Ces crises se renouvellent *« en 1861, puis en 1868, en 1879-80, en 1884 et en 1892, à l'instar de la nation. Mais à partir des années soixante, les crises vécues par les Châtelleraudais sont dues aussi au chômage consécutif à une baisse d'activité de la Manufacture d'armes : en 1865, en 1867-68, en 1885-86 puis en 1892, 1893 et en 1895-96*[7]*.»* Les petites productions agricoles commencent à avoir des difficultés à survivre, l'artisanat subi le même sort et en même temps, des épidémies diverses *« de fièvre typhoïde, de rougeole, de suette miliaire, d'influenza, de coqueluche, de scarlatine et de variole importée en 1870 par les troupes de soldats*[8]*»*, frappent la population. La diminution du nombre des habitants est plus forte dans les communes éloignées des grands axes de circulation et (où) certaines activités artisanales ont perdu de l'intérêt. En même temps, l'industrie de la manufacture d'armes prend de l'essor et les populations des campagnes sont attirées par les activités industrielles de Châtellerault, dont le nombre d'habitants a plus que doublé (+ 126,5%) entre 1821 et 1901, grâce à l'activité de la manufacture. A Châtellerault, entre 1851 et 1871, 15 années sur 22

[7]Maria Desmurs, Les crises de subsistance, dans « Les mendiants de la Révolution à la fin du XIX^e^ siècle », *Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais (RHPC),* n° 7, 1^er^ semestre 2004, p. 88.
[8] Maria Desmurs, «L'art de guérir » *RHPC,* n° 4, 2^e^ semestre 2002, p.149 à 150.

enregistrent plus de décès que de naissances par an et pourtant le nombre d'habitants ne baisse pas grâce à la migration des populations rurales vers la ville. Les communes les plus proches de Châtellerault : Naintré, Thuré et Cenon, enregistrent elles aussi à la fin du siècle, grâce à l'industrie, une augmentation du nombre d'habitants.

Evolution du nombre des habitants de quelques communes proches de Châtellerault					
Années	*1821*	*1836*	*1851*	*1882*	*1901*
Châtellerault	9183	9695	12433	18280	20801
Naintré	1456	1470	1458	2237	2794
Thuré	1548	1650	1826	1757	1895
Cenon	254	291	480	606	640

L'évolution de l'installation des praticiens du canton de Châtellerault est différente de celles des cantons ruraux, mais il faut rappeler qu'au début du siècle les médecins se fixaient plus particulièrement dans le chef-lieu. Les chirurgiens d'Ancien Régime, comme prévu, disparaissent. Le nombre des médecins, pharmaciens et des sages-femmes augmente doucement. A partir du milieu du siècle des sages-femmes s'installent aussi dans les communes proches du chef-lieu : Naintré, Colombiers et Thuré. Les officiers de santé, qui ne dépassent pas le nombre de deux au cours du siècle, disparaissent vers le milieu du siècle. Mais, dans la dernière décennie du siècle, au moment où les officiers de santé ont presque disparu dans le reste de l'arrondissement, on en voit apparaître deux à Châteauneuf à côté de la manufacture. A partir des années 1860 on voit aussi s'installer des chirurgiens-dentistes à Châtellerault.

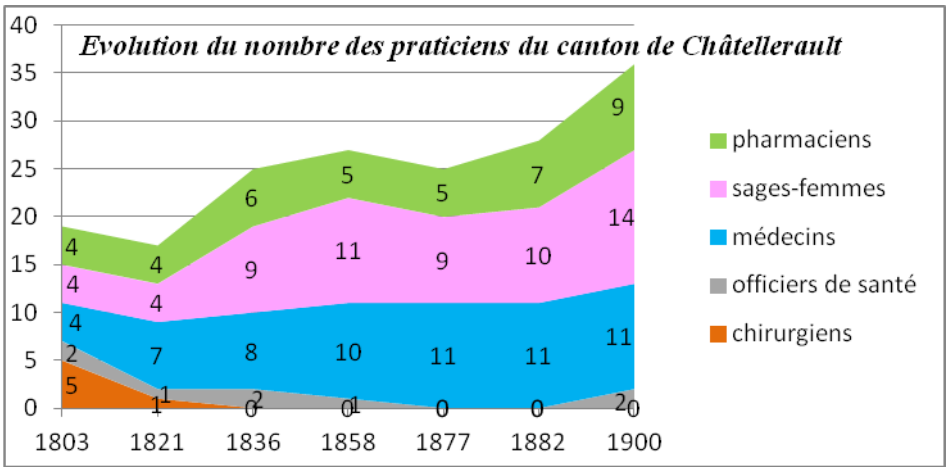

Localisation des praticiens de santé dans la ville de Châtellerault, *graphique Maria Desmurs*

Au début du XIX^e^ siècle, la grande majorité des praticiens est installée dans la partie *intra-muros* de la ville. C'est évidemment le cas des praticiens formés sous l'Ancien Régime qui ont commencé à exercer au milieu du XVIII^e^ siècle. Pierre Joseph Pannetier, chirurgien de l'hôpital hospice, habite la Grand-Rue ; son confrère Naude-Dupré au carrefour de la Barre ; Jacques Plazanet rue Bourbon ; Auguste Mérigot relève de la paroisse Saint-Jacques ; François Ducellier Baudinière rue de l'Omelette et Claude Faulcon la Grand-Rue.
Quant aux deux officiers de santé de la ville, qui prennent en quelque sorte le relais des anciens chirurgiens, Joseph-Michel Lauray exerce jusqu'en 1836 rue Bourbon, puis il finit par se déplacer à Cenon, sa ville natale, où il y a des coutelleries et il a plus de chances de gagner sa vie. Bernard Hérault est installé rue du Collège, il exerce toute sa vie à Châtellerault, mais il est soutenu dans la

cité[9]. En fin de siècle on voit Fernand Murié qui, après une tentative à Bonneuil-Matours, vient s'installer rue Creuzé à Châteauneuf à proximité de la manufacture, au milieu des ouvriers, son collègue Sylvain Serph, 117 rue de Châteauneuf.
Pour les sages-femmes la situation est plus complexe, surtout si elles ont épousé un artisan. Certaines habitent le centre-ville, une épouse de tonnelier habite rue des Ecarts (devenue rue des Scieurs), dans la rue Sainte-Catherine on voit une épouse de coutelier, à Châteauneuf des épouses de mariniers et à partir du milieu du siècle des épouses de manuchards : boulevard d'Estrées, rue de Châteauneuf et rue du Crédit.

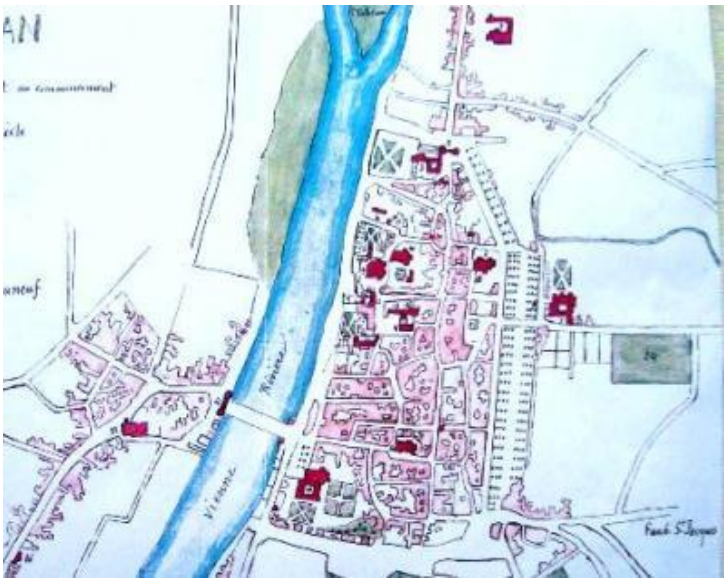
Plan de Châtellerault au début du XIX[e] siècle

Les médecins de Châtellerault

Pierre Martineau, docteur en médecine en 1776, avait choisi un logis avec cour à proximité de l'église Saint-Jean-Baptiste, qu'il a agrémenté ensuite d'un jardin privé jouxtant l'église (acheté en l'an IX) et une étable attenante à la cour avec sortie par la petite rue Saint-Jean. Son fils Louis Pierre, s'installe au début du siècle rue du Marché et au décès de son père il regagne la rue Saint-Jean. Le docteur François Gilbert demeure rue de l'Arceau ; Honoré Beaupoil, rue des Limousins ; Hilaire Lerpinière, rue Neuve du Château ; Prospère Guillemot, rue Bourbon ; Génie Mascarel, rue Sully. En fait, dans les premières décennies du XIX[e] siècle les médecins continuent à s'établir dans la partie *intra-muros* de la ville, même si les remparts ont été démolis et la promenade du boulevard Blossac arborée. Le docteur Delphin Pingault diplômé en 1811, est le premier praticien à emménager boulevard Blossac apparemment dans les années trente.
Dans la seconde moitié du siècle les médecins sont encore nombreux au cœur de la ville et aussi boulevard Blossac et rue de la Promenade. L'installation des médecins sur l'extension de la ville au-delà de la Promenade se fera progressivement : rue du Berry pour le docteur Touchois dans les années 1850 ; autour des années 1870, rue de Piffou au-delà du chemin de fer, ce sera le château du docteur Jules Mascarel qui auparavant était installé place Notre-Dame ; ensuite, rue des Quatre Ponts, pour le docteur Lesguillon dans les années 1890. Enfin en 1900, Antoine-Admira Derouau (maire de Châtellerault entre 1900 et 1910), est le premier docteur en médecine qui s'installe à Châteauneuf, quai de l'Abattoir.

[9] Beau-frère du docteur Contreau et cousin des docteurs Lerpinière et Martineau.

Une enquête de 1856 nous apprend que les 72 médecins installés dans l'arrondissement de Châtellerault, sont tous nés dans le département de la Vienne et que 62 sont originaires de l'arrondissement. On voit donc un attachement au sol natal. En grande majorité les médecins de Châtellerault sont issus de familles de notables, bourgeois ayant des charges publiques, des riches marchands, des propriétaires et aussi des familles d'origine protestante qui ont abjuré en 1685-1700. L'origine familiale des officiers de santé est généralement plus modeste.

L'installation de ces praticiens est évidemment facilitée si un parent, le père ou oncle; exerce déjà la profession, dans ce cas la transmission se fait progressivement. Lorsque le Dr. Louis Pierre Martineau est licencié par l'armée en 1803, il commence aussitôt par aider son père en clientèle privée, mais également à l'Hospice, avec la charge publique, prisée[10], de médecin adjoint, qu'il assure gratuitement tout au début. Dix ans plus tard, quand son père démissionne, il aura tout naturellement la charge de médecin en chef de l'Hospice.

L'observation des noms de famille dans les différentes listes montre l'existence de véritables dynasties et la charge du service médical de l'Hôpital hospice de Châtellerault au XIX^e siècle a été assurée par deux dynasties. De 1778 à 1841 c'est la famille Martineau qui prédomine. La famille Mascarel prend la suite. En 1826 le docteur Génie Mascarel, occupe la charge de chirurgien adjoint, puis de chirurgien chef. A la mort du docteur Martineau en 1841, il obtient la charge de médecin chef[11], titre plus côté à cette époque que celui de chirurgien, et il introduit aussitôt son neveu Jules Mascarel comme chirurgien. Vers la fin du siècle le docteur Jules Mascarel, alors médecin chef, essaie d'introduire son neveu Alfred comme adjoint, mais la commission administrative de l'Hôpital ne l'accepte, que comme suppléant éventuel, car ces deux médecins passent quatre mois de l'année à assurer la saison thermale au Mont Dore[12] et pendant ce temps-là l'administration doit rétribuer des suppléants. Le Dr. Jules Mascarel conserve sa charge jusqu'à l'année 1904 où, à l'âge de 87 ans, il fait écrire sa lettre de démission par son fils[13]. Cette famille compte d'ailleurs d'autres médecins exerçant en clientèle privée.

La famille Orillard, d'origine protestante et provenant du canton de Mirebeau, compte un vétérinaire et un pharmacien vers le milieu du siècle, ensuite un docteur en chirurgie expérimenté fils de ce dernier, qui devient chirurgien chef de l'hôpital en 1900. La famille Lesguillon, apparaît au milieu du siècle avec Antoine Jérôme Lesguillon, médecin aide major du Régiment du 2ème escadron des gardes Impériales. Domiciliée à Paris, la famille loge rue du Collège, au domicile du colonel du régiment d'artillerie, M. Vergnaud, officier de la Légion d'Honneur, qui déclare la naissance de ses petits-enfants : deux jumeaux en 1855 et en 1860. Louis François Gabriel Lesguillon, est diplômé docteur en médecine en 1888 et devient chirurgien adjoint de l'hôpital en 1895.

Nous avons aussi des cas plus singuliers. Le Dr. Antoine Desayvre, fils d'un officier de santé qui exerce au début de siècle à Beaumont, franchit la grande porte avec le titre prestigieux d'interne des Hôpitaux de Paris. Il s'installe à Châtellerault et travaille aussi à l'Hôpital dès 1850 comme chirurgien adjoint. A l'inverse, Bernard Hérault, né en 1771, fils de feu le docteur Hérault, orphelin de père à l'âge de 11 ans, passe par la petite porte. Il sert l'armée navale comme chirurgien de vaisseau de 1790 jusqu'à l'an III (1794) et le sous-préfet Brault note sur sa fiche : *« officier instruit »*. Bernard Hérault complète son apprentissage médical en suivant son beau-frère, le docteur Jean Hilaire Contreau (décédé en 1802) et obtient le diplôme de capacité à exercer comme officier de santé par le Jury médical de 1805.

[10] Cette charge permet de compléter la formation des débutants, ouvre la voie au titre, honorifique, de médecin chef, qui, en province, permet d'entretenir des relations avec le sous-préfet et les notables de la ville.

[11] AMC : *série E*, Registre des délibérations de la Commission Administrative de l'Hôpital, 10 août 1841.

[12] AMC : *ibid.*, séance du 13 octobre 1891.

[13] AMC : *ibid.*, séance du 7octobre 1904.

Peut-on parler de véritable vocation ? D'influence du milieu familial ? Il faut tenir compte, pour l'apprécier, que les professions médicales exigent du dévouement et comportent des risques pathologiques car elles sont confrontées à la misère et la pourriture du corps humain. De plus, pour les médecins, lorsqu'ils ont un large rayon d'intervention, les déplacements sur des routes boueuses ou poussiéreuses, la nuit ou par mauvais temps, sont particulièrement éprouvants. Ces praticiens doivent avoir une voiture à cheval et un domestique chargé de s'en occuper. Vers la fin du siècle, des jeunes médecins se déplacent en bicyclette. En 1841 on recense globalement à Châtellerault quatre domestiques pour huit médecins ; en 1866 dix médecins avec dix domestiques hommes et dix femmes à leur service[14], ce qui montre un embourgeoisement progressif de la profession.
En ce qui concerne l'activité professionnelle des médecins, les archives nous permettent d'aborder celle des médecins qui ont eu des charges publiques. Quant aux soins, l'hygiène, les épidémies, les vaccinations et les progrès en chirurgie, ils ont été traités en 2002 dans la revue n°. 4 du CCHA.

Les médecins attachés à l'Hôpital civil et militaire de Châtellerault au XIX^e^ siècle

Le docteur Pierre Martineau est issu d'une famille de marchands aisés, originaires de Chauvigny, qui faisait le commerce de peaux mégissées. Son grand-père, sieur de la Riffaudrie, a abjuré le protestantisme en 1685 à Châtellerault à l'âge de quatre ans avec ses parents Daniel et Jeanne Roiffé, ses sœurs et son frère Daniel. Cette famille est liée aux Guillemot, aux Faulcon, aux Desmont, Hérault, Bachelier, Hesnin, Beaupoil, Creuzé, Turquand, Lecoq, aux Ducellier… Le père de Pierre Martineau, Louis Pierre et sa mère Bachelier Marguerite ont eu 11 enfants : Louis l'aîné, qui a fait des études de droit (notaire et député à l'Assemblée législative et à la Convention, a épousé Turquand Madeleine), cinq enfants sont morts en bas âge, Pierre a survécu ainsi que les trois sœurs plus jeunes, dont Rose qui a épousé le chirurgien François Ducellier Baudinière. On peut se demander si c'est l'hécatombe dans sa fratrie qui l'a amené à choisir les études de médecine. Il faut remarquer que la mortalité infantile était très élevée à cette époque, à cause des épidémies, de la malnutrition, des mauvaises conditions de vie et d'habitat et au manque d'hygiène pour toutes les couches sociales. La durée moyenne de vie dans les chefs-lieux du département de la Vienne dans les années 1830 se situe autour de 40 ans[15].
Devenu docteur en médecine, Pierre Martineau, sieur de la Martinière, car il avait une propriété du côté de Pouthumé, épouse en 1776 Thérèse Marguerite Hesnin, cousine du docteur François Hérault (son père est le petit fils de Jacques Hérault, avocat au parlement). Ils ont un fils unique, Louis Pierre, qui se consacre aussi à la médecine.
Diplômé de la Faculté de Montpellier en 1770, médecin de l'Hôpital civil et militaire de Châtellerault depuis 1771, membre de la Société royale de Médecine de Paris depuis 1779, son titre est signé de Vic d'Azyr[16], il a été nommé médecin des épidémies par M. l'Intendant de Blossac en 1784 et est aussi membre associé de la Société médicale de Montpellier depuis l'an X (1802)[17].
La charge de médecin des épidémies l'amène à faire des déplacements éloignés dans l'arrondissement et même au-delà. Il est intervenu en 1785 dans plusieurs communes de l'arrondissement lors d'une « *épidémie de fièvre catarrhale, bilieuse, putride et maligne qui a régné en Poitou*[18].» Ses observations, consignées dans un ouvrage collectif de mémoires sur cette épidémie a été « *publié par ordre du gouvernement aux frais du Roy et a obtenu un des premiers*

[14] AMC : 1F1 Recensement de 1841 et 1866.
[15] AD 86 : *Annuaire de la Vienne* de 1830.
[16] Le docteur Félix Vic d'Azyr (1748-1794), précurseur en anatomie comparée humaine et animale, co-fondateur de la société Royale de Médecine crée en 1776 ayant pour but d'étudier les maladies épidémiques et l'hygiène publique, avait un véritable réseau de médecins correspondants qui lui envoyaient leurs observations sur les maladies.
[17] AD 86 : 5 M4 : Informations figurant sur le registre ouvert conformément à la loi su 19 ventôse an XI (1803) qui mentionne les diplômes et les charges publiques enregistrés par le sous-préfet.
[18] BMC, 4 FP 38, *Mémoire sur l'épidémie qui a régné de 1784 & 1785 dans la Subdélégation de la Châtaigneraye en Bas Poitou*, Poitiers : imprimerie François Barbier, 1787.

Prix de la Société Royale de Médecine en 1786. » Au cours des différents déplacements il observe attentivement les malades, décrit les symptômes de la maladie et son évolution à la fois suivante.
En premier, la maladie a commencé deux mois auparavant, quatre individus ont été attaqués, 24 sont morts. Des femmes qui ont enseveli les morts ont été aussitôt attaquées par la maladie et ont péri en trois, quatre jours. Il décrit le traitement qui avait été administré et il constate que les malades ont été mal soignés. Il prescrit du tartre stibié en grain, pour faire vomir. Des tisanes faites avec de la racine de guimauve, des feuilles de bourrache et de la chicorée sauvage en y ajoutant, pour favoriser l'expectoration, de l'oxymel scillitique. Il mentionne également des péripneumonies associées à des diarrhées bilieuses qui ont sévi à Châtellerault à la même période, pour lesquelles ce traitement avait réussi. Il parle également des saignées pratiquées par les gens de l'art de son canton : «*quelques-uns guérissent, d'autres succombent, ce qui fait dire que ce moyen se seroit pas préjudiciable aux individus aisé, pléthoriques, forts jeunes, à ceux qui n'ont pas subi les intempéries de l'air, chez qui les liqueurs ne sont pas appauvries*. » On en déduit qu'il n'est pas partisan de la saignée.

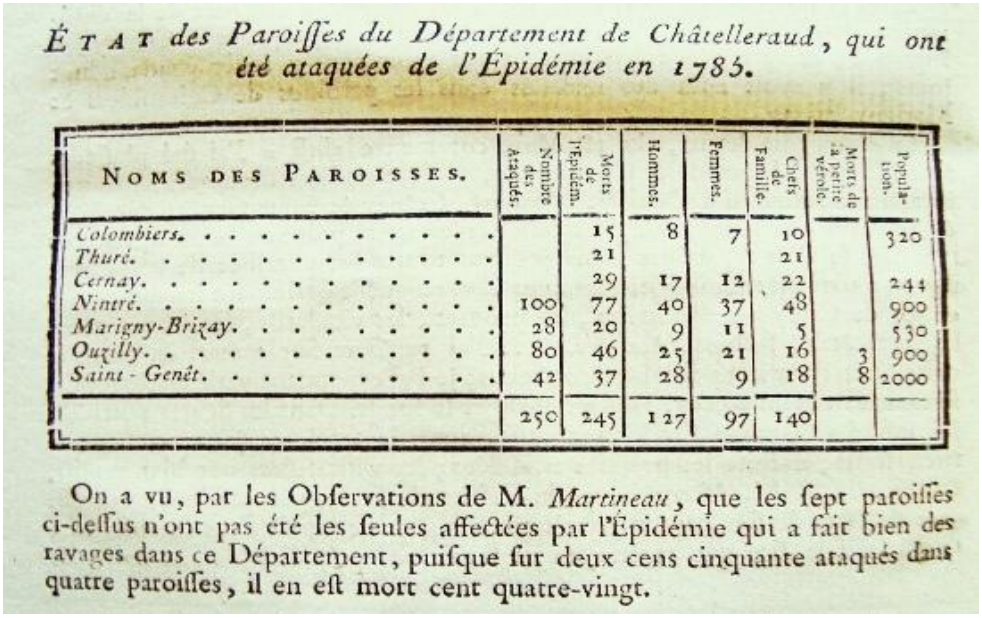

État des Paroisses du Département de Châtelleraud, qui ont été ataquées de l'Épidémie en 1785.

Noms des Paroisses.	Nombre des attaqués.	Morts de l'Epidém.	Hommes.	Femmes.	Chefs de Famille.	Morts de la Petite vérole.	Population.
Colombiers.		15	8	7	10		320
Thuré.		21			21		
Cernay.		29	17	12	22		244
Nintré.	100	77	40	37	48		900
Marigny-Brizay.	28	20	9	11	5		530
Ouzilly.	80	46	25	21	16	3	900
Saint-Genêt.	42	37	28	9	18	8	2000
	250	245	127	97	140		

On a vu, par les Obſervations de M. *Martineau*, que les ſept paroiſſes ci-deſſus n'ont pas été les ſeules affectées par l'Épidémie qui a fait bien des ravages dans ce Département, puiſque ſur deux cens cinquante ataqués dans quatre paroiſſes, il en eſt mort cent quatre-vingt.

Extrait du mémoire sur l'épidémie de 1785

Le docteur Pierre Martineau est aussi membre de la Commission administrative de l'Hôpital et du Bureau de bienfaisance au début du XIX[e] siècle et il se préoccupe aussi de placer en apprentissage des orphelins chez les artisans de sa connaissance. L'aspect humaniste de ce docteur est confirmé par une note très confidentielle que le sous-préfet a adressée en 1810 au ministre de la Police, duc de Rovigo, via le préfet : *«Etat nominatif des chefs de famille de l'arrondissement de Châtellerault, les plus marquant par leur fortune, par la place qu'ils occupent et par les professions qu'ils exercent*[19]*.»* Ainsi : *« Pierre Martineau, docteur de l'hôpital de Châtellerault, dispose de 4000F de revenu annuel, est un bon citoyen aimant le Gouvernement, excellent médecin pour les pauvres. »*
Son fils Louis Pierre est noté : *«officier de santé à l'armée* [métier précédent], *docteur en médecine et des prisons, 4000F de revenu annuel, moralité et opinion politique idem comme le père*. » Le citoyen le plus riche de la commune est Pierre Goudeau, beau-père du docteur Louis Pierre Martineau, qui dispose de 30 000 F de revenu. Il est bien noté par M. Brault, qui rajoute comme commentaire *: « bon citoyen utilisant de sa fortune pour le bien-être de ses concitoyens. »*

[19] AD 86, 1z p, contrôles de police.

Les médecins de la génération de Louis Pierre Martineau n'ont pas eu une formation médicale régulière. Les Facultés de médecine sont supprimées, en même temps le pays est en guerre et a besoin de médecins pour la population et pour l'armée. Les jeunes sont enrôlés et la formation de ceux qui se destinent aux professions médicales, se fait, en grande partie, sur les champs de bataille. Leurs états de service sont mentionnés dans les fiches établies par le sous-préfet Brault en l'an XII.
Le jeune Honoré Beaupoil sert pendant un an comme pharmacien à l'armée de l'Ouest. Il étudie plusieurs années à Paris où il est diplômé docteur en médecine, avant de se perfectionner à Montpellier. Installé médecin en l'an XII à Châtellerault, il est licencié définitivement par l'armée en l'an XIII. Son collègue François Gilbert est détaché sur une réquisition en l'an VIII. Il sert l'armée comme chirurgien de 3e classe et est licencié en l'an IX pour faire ses études à Paris. Licencié par son Excellence le ministre de la Guerre pour venir en aide à sa mère âgée, veuve peu fortunée, il s'installe à Châtellerault en l'an XII.
Il en est de même pour les officiers de santé. Bernard Hérault, que nous avons déjà cité et Michel Lauray. Ce dernier, né en 1769 et installé à Châtellerault en 1798, a servi comme chirurgien de 2e classe au 44e régiment depuis 1792 aux hôpitaux ambulants de l'armée et à l'hôpital militaire de Strasbourg jusqu'au 30 pluviôse an V (1797). Le sous-préfet Brault mentionne que : *« Il jouit de la plus grande considération. »* Licencié pour venir en aide à sa mère veuve ayant à charge trois filles plus un garçon infirme, il se présente devant le jury médical de l'an XI (1803) et obtient le diplôme de capacité à exercer.
Né en 1778, Louis Pierre Martineau n'a que 16 ans lorsqu'il suit les armées du Rhin. Est-il parti volontaire ? Il sert l'armée pendant l'an II et une partie de l'an III (1794-95) dans les hôpitaux de l'Ouest. Puis il est envoyé, comme élève en chirurgie, étudier pendant trois ans à Paris (les écoles de médecine sont juste rétablies). Ensuite la commission du ministre de la Guerre l'envoie, avec le grade de chirurgien de 3e classe, aux armées de Naples du 14 floral de l'an VII au 20 vendémiaire de l'an IX (du 4.05.1799 au 12.10.1800). Il finit sa formation à Montpellier où il est reçu docteur en médecine le 12 ventôse an XI et revient aussitôt à Châtellerault aider son père avec la fonction de médecin adjoint à l'hôpital civil et militaire. Voici le commentaire du sous-préfet sur la fiche de 1803: *« jeune homme très intéressant, adjoint à l'hospice civil et militaire, fait le service de la maison d'arrêt. Je l'ai présenté médecin des épidémies de l'arrondissement. M. le préfet l'a présenté au Ministre de l'Intérieur comme médecin des eaux minérales de la Roche Posay…»*

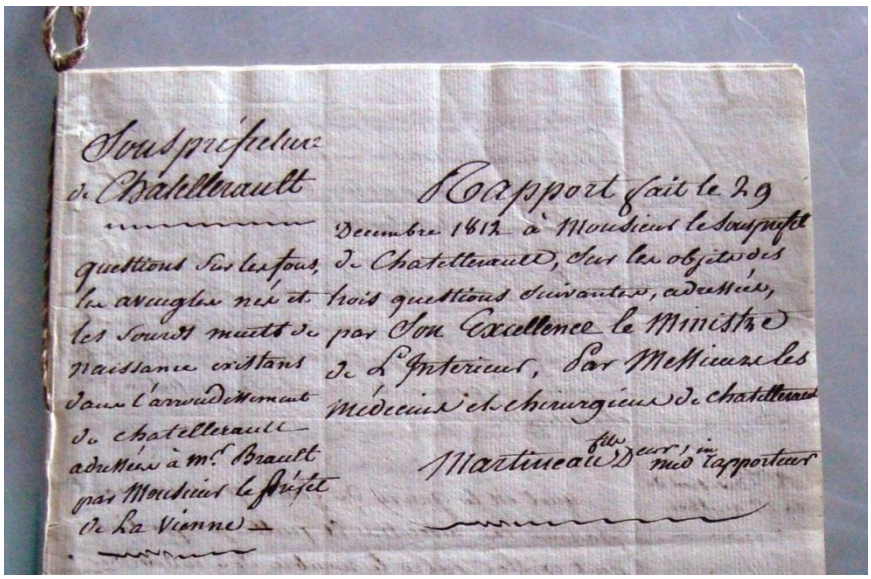
Sous préfecture
de Châtellerault

questions sur les sourds
les aveugles nés et
les sourds muets de
naissance existans
dans l'arrondissement
de Châtellerault
adressées à Mr. Brault
par Monsieur le Préfet
de la Vienne

Rapport fait le 29
Decembre 1812 à Monsieur le Sous-préfet
de Châtellerault, sur les objets des
trois questions suivantes, adressées,
par Son Excellence le Ministre
de l'Intérieur, par Messieurs les
Médecins et chirurgiens de Châtellerault

Martineau fils Docteur en méd. rapporteur

Rapport du docteur Louis Pierre Martineau de 1812, *AD 86, 3X 53*

Membre résident de la Société de Montpellier, il est nommé médecin des épidémies en 1803 et en 1814 médecin chef de l'Hôpital suite à la démission de son père, qui décède en 1816 à l'âge de 68

ans. Le docteur Louis Pierre Martineau a la même démarche scientifique que son père et se soucie, lui aussi, des progrès de la science. Comme son père, il occupe les différentes charges publiques de médecin de l'arrondissement et à ce titre il est sollicité lors des enquêtes sanitaires commandées sous l'Empire. En 1812, le ministre de l'Intérieur enquête sur les comportements des sourds et des aveugles. Conscient de ne pas détenir tous les savoirs, le docteur Martineau réunit une commission de médecins et chirurgiens du Châtelleraudais afin de récolter le maximum d'informations et signe son courrier : le rapporteur. Son attitude modeste, bien différente de celle de ses pairs du département, témoigne le respect qu'il portait envers ses collègues châtelleraudais.

Trousse de médecin, Paris 1820 environ : bistouri, rasoir, sondes, spatules et ciseaux, *Musée de la coutellerie, Thiers*

Louis Pierre Martineau épouse Victoire Goudeau en 1807, tous les présents signent l'acte de mariage, l'écriture remarquable de la mariée témoigne de son instruction. De cette union naissent trois filles : Françoise qui meurt en 1834 à l'âge de 23 ans. Victoire, l'ainée meurt en 1839 à l'âge de 31 ans, en mettant au monde un enfant mort-né. Le docteur Martineau meurt en 1841, sa troisième fille, Louise, qui avait épousé l'avocat Paul Rouïl, décède en janvier 1848 à la suite de la naissance de son deuxième enfant, qui lui survit pendant une année ; Victoire Goudeau décède six mois après sa fille. Seule survivante de cette hécatombe, Isabelle, né en 1846, orpheline de sa mère Louise Martineau, quitte assez rapidement Châtellerault avec son père pour s'établir à Poitiers.
La liste des biens de la famille dressée en 1841 lors du décès de Louis Pierre Martineau, mentionne de nombreuses propriétés en plus du logis de la rue Saint-Jean : *le pavillon du Moulin Neuf construit en bâtiment de maître avec servitudes, une maison métairie à Thuré avec bâtiment de colon et d'habitation ; la maison métairie de la Bénêtrie sise à Antran avec bâtiment de maître ; une maison de métairie des Chauveaux à Antran ; une maison de métairie à Antran d'Usseau ; la maison de métairie de l'Ecottière avec bâtiment de colon et d'habitation… ».* Toutes ses propriétés sont assorties de terrains de labour, de prairies, de vignes et la liste des immeubles d'acquêt est assez longue. En 1851 la maison de la rue Saint-Jean est vendue, ainsi que le jardin qui permettra de construire le presbytère et agrandir l'église Saint-Jean Baptiste. Le père d'Isabelle conservera pendant des années les propriétés et maisons de maître que la famille Martineau possédait à Antran, notamment la Bénêtrie et l'Ecottière. Isabelle épouse en 1865 un comte anobli par le pape et, de nos jours, des descendants de cette famille vivent dans le département de la Vienne.

A partir de 1841 c'est la génération des Mascarel, originaire de Normandie, qui prédomine. Le docteur Génie Mascarel, fils d'un géomètre, après avoir servi l'armée impériale a obtenu son diplôme de docteur en médecine en 1819. Nommé chirurgien adjoint à l'Hôpital Hospice en 1820 il devient chirurgien en chef en 1834 lorsque le docteur Pingault, qui n'effectuait pas les visites journalières du service, est révoqué par le préfet pour cause de négligence. Au décès du docteur Louis Pierre Martineau, Génie Mascarel devient médecin chef. C'est à cette époque que le docteur Jules Mascarel, est nommé chirurgien chef à l'hôpital hospice de Châteauneuf. Les locaux sont insuffisants, très vétustes et inadaptés au service, ils seront transférés au centre-ville en 1847. De 1834 à 1850 il n'y a pas de chirurgien adjoint.
En 1850, le docteur Antoine Desayvre, interne des hôpitaux de Paris, diplômé en 1844, est nommé chirurgien adjoint de l'Hôpital, puis médecin adjoint. Fils d'un officier de santé du même prénom installé à Beaumont, il témoigne d'une promotion sociale de deuxième génération. De par ses origines modestes, il se sent proche des artisans et s'intéresse particulièrement au sort des ouvriers de la manufacture d'armes. Il analyse méticuleusement leurs maladies et *« rédige un rapport remarquable*[20] *»*, où *« il décrit soigneusement les différentes affections qui les frappent : la maladie des oreilles, provoquée par le bruit, les maladies des yeux, provoquées par les poussières, les éclats de meules, la lumière aveuglante, l'intoxication au cuivre* [21]*»*. Le docteur Desayvre pratique de nombreuses autopsies, parfois avec le docteur Génie Mascarel, qui a été médecin des ouvriers de la manufacture pendant une vingtaine d'années. Il a ainsi prouvé, la cause de la maladie des aiguiseurs, « *qui meurent à la fleur de l'âge* [parce qu'ils] *respirent les poussières provenant des meules. Les poumons sont engorgés au bout de huit années de service, par des grains noirs, contenant du silice, du fer et du phosphate de chaux, qui provoquent la mélanose.»* Antoine Desayvre cite dans son ouvrage « *l'habile docteur Mascarel oncle qui a fait pendant vingt ans, avec tant de distinction le service médical de la manufacture d'armes. Il avait proposé d'abattre, à l'aide d'un jet d'eau descendant, la poussière au moment où elle se produit* [car] *l'application d'un mouchoir devant la bouche et le nez pendant le riflage n'est qu'un moyen préservatif illusoire qui n'arrête que le plus gros des poussières ; mais la poussière fine, la plus dangereuse en raison de sa subtilité, passe outre, et va se déposer successivement dans les ramification bronchiques et jusque dans les cellules pulmonaires. »* Toutefois il avait rencontré des problèmes techniques pour l'installation.
Le docteur Desayvre, est remplacé à l'hôpital en 1859, mais la date de sa démission n'est pas connue. Il meurt en 1864, assisté d'un ami, tourneur en bois et un ecclésiastique, professeur au collège de Thouars. Ses travaux de recherche permettront des avancées considérables dans la médecine du travail.

En 1860, le docteur Génie Mascarel est prié par le préfet de la Vienne de démissionner, ce qui gêne la commission de l'Hôpital, qui en reconnaît les mérites. En fait, Génie Mascarel a de sérieux problèmes de surdité qui nuisent à l'exercice de sa profession. Il est nommé médecin honoraire et se démet en décembre 1860.

[20] Antoine Desayvre, *Etude sur les maladies des ouvriers de la Manufacture d'Armes de Châtellerault,* Paris, 1856.
[21] Voir aussi : Maria Desmurs, « L'art de guérir au XIX[e] siècle », *RHPC*, n° 4, pages 137 à 139.

Les meules de la Manufacture, témoignage de la souffrance des ouvriers,
dans le Centre d'archives de l'armement et du personnel civil, ©*M. Desmurs*

A partir de cette date c'est la forte personnalité de Jules Mascarel qui s'exprime. Il avait fait ses études avec distinction et obtenu le premier second prix et médaille d'argent de la Faculté de médecine de Paris en 1839. La commission administrative de l'hôpital, constituée d'honnêtes citoyens, cinq décennies après la réforme des études médicales, continue à accorder aux chirurgiens une rémunération inférieure à celle des médecins. Jules Mascarel milite pour la reconnaissance de la valeur des praticiens et revendique des salaires identiques. En 1852 sa démarche n'aboutit pas, il obtiendra enfin des salaires identiques en 1872, après l'épidémie de variole de 1870-71 qui a exigé une très forte charge de travail aux praticiens.

La chirurgie moderne prend son essor à partir des années 1880, les nombreuses découvertes scientifiques intervenues au cours du siècle, anesthésie, antisepsie, techniques chirurgicales, progrès techniques dans la création des instruments, permettent des grandes avancées. Le chirurgien n'a plus à s'inquiéter de la souffrance du malade et peut intervenir dans le calme, mais il y a toujours beaucoup de décès par infection, suite aux interventions, et ce n'est qu'à partir de la découverte de l'asepsie, par Terrier en 1893, que le combat est en phase d'être gagné. En même temps les études médicales intègrent des enseignements nouveaux et sont prolongées (dès 1878, une année préparatoire en plus des quatre années de médecine, suivies de la thèse de doctorat), les chirurgiens se spécialisent.
En 1897, l'hôpital de Châtellerault se dote de vraies salles opératoires pour pouvoir intervenir en milieu stérile. Les médecins commandent des gants en caoutchouc, et par la suite, sur incitation du docteur Orillard, des instruments spécialisés pour la chirurgie. En 1900, suite au décès du docteur Meynard, la commission administrative de l'hôpital sollicite le docteur Louis Lesguillon, chirurgien adjoint et diplômé en médecine en 1888, pour le remplacer. Ce dernier, conscient que le docteur Abel Orillard (diplômé en 1894) a une formation plus solide que la sienne, renonce au poste en sa faveur. Il sera nommé médecin chef de l'hôpital en 1904, suite à la démission du docteur Jules Mascarel.

Praticiens exerçant à l'hôpital de Châtellerault au XIX^{e} siècle

Médecin chef	Médecin adjoint	**Chirurgien chef**	Chirurgien adjoint
1771 Martineau Pierre 1814 Martineau Louis Pierre 1841 Mascarel Génie prié de démissionner fin 1860, est nommé ***Médecin honoraire*** 1861 Mascarel Jules > 1904	1806 Martineau Louis 1817 Beaupoil Gilbert 1834 Lerpinière Hilaire 1848 Contreau Phil. **….** 1861 Moreau Charles 1890 Paquet 1891 Dorveau Charles	1807 Faulcon Claude 1818 Pingault ***révoqué par le préfet en 1834*** 1834 Mascarel Génie 1847 Mascarel Jules 1861Meynard Alphonse ***Décès*** en 1900 1900 Orillard Abel	1814 Gilbert ***démission*** 1816 Pingault >1818 1818 Maurat ***démission*** 1821 Guillemot P. ***démis.*** 1826 Mascarel G. >1834 **…..** 1850 Desayvre Antoine ***dém.*** **…..** 1859 Méynard Alphonse 1861 Raguit Louis > ***Décès*** 1879 Creuzé >***Déc.*** en 1895 1895 Lesguillon Louis G.

La date qui précède le nom est celle de la nomination, qui est à la charge du préfet jusqu'au 7.08.1851, ensuite à celle de la commission administrative de l'hôpital.

Maria Desmurs